Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212203285-20260918-2026_09_05-DE

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SERVAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BILLAUX Béatrice, Maire.

Présents : Béatrice BILLAUX, Christian COAIL, Laëtitia LE LOSTEC, David LE ROUX, Ugo TEXIER, Victoria QUEFFELEC, Thomas LE BOURDONNEC, Jérôme CRAS

Absents :
Excusés : Gwenola COÏC, Marina DOLO, Candice CHARRITTE

Thomas LE BOURDONNEC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-09-05

Courrier de M. Mme CHOUPAULT – Kermatahan visant à alerter les élus sur la dangerosité des lieux due à la circulation sur la voie communale de Kermatahan

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que chaque élu a reçu de M. Mme CHOUPAULT Baptiste un courrier dans lequel ils exposent et souhaitent alerter le conseil municipal de la dangerosité due à la circulation sur la voie communale de Kermatahan.

Ils exposent que leur habitation ainsi que leur exploitation sont situées dans ce village et que le passage des véhicules engendre un problème de sécurité pour leurs enfants, leurs animaux et pour eux-mêmes.
Aussi, ils souhaitent soit acquérir la voie communale de Kermatahan pour la transformer en chemin privé puisqu'ils sont les seuls habitants de ce village. : cette voie communale permet de rejoindre la RD 31 mais un autre accès par la RD 28 est possible, soit qu'une voie de contournement soit créer (voie communale de Kermatahan sans issue).

Le conseil municipal rappelle que des mesures ont déjà été prises par le passé dont l'interdiction de circuler sauf riverains puis la limitation de vitesse à 30 km avec installation de panneaux. Malheureusement, toutes ces mesures ont dues être abandonnées car les panneaux avaient été vandalisés.

Après discussion, le conseil municipal expose des axes de solutions :
- Mise en place d'une campagne de comptage des véhicules passant dans le village de Kermatahan et de la vitesse de ces véhicules
- Consultation des services de l'ADAC pour avis sur le problème
- Envoi d'un courrier à M. Mme CHOUPAULT pour les encourager à mettre en place des mesures de sécurité de leur côté pour leurs enfants et leur exploitation.

Le conseil municipal reviendra sur le sujet lors d'une autre séance quand les axs de solutions seront mis en place

Pour extrait conforme,
Le Maire,
B. BILLAUX